



**Avec la CGT**  
**Construisons ensemble**  
**un monde écologique, féministe, social**  
**et solidaire**

**Le 29 septembre**  
**Ensemble, pour gagner des**  
**augmentations de salaires !**  
**Et exiger d'autres choix de société !**

La crise écologique et la crise sociale sont les résultats de décennies de politiques d'austérité, de régressions sociales et de remise en cause des conquêtes sociales, des services publics et de notre indépendance industrielle, où les intérêts privés et financiers priment sur l'intérêt général des populations et plus particulièrement des plus précaires. Le déversement des aides publiques, notamment dans le cadre de la crise sanitaire et du plan de relance, fait aux entreprises sans conditionnalité économique ou sociale, ni même environnementale, renforce la priorité donnée au monde de la finance, contribue à la spéculation et participe à faire de la France une championne du versement des dividendes aux actionnaires.

Nous nous devons de réagir toutes et tous ensemble salarié·es du public et du privé, étudiant·es, privé·es d'emploi, retraité·es pour construire une mobilisation d'ampleur.

Retrouvons nous toutes et tous le 29 septembre dans les assemblées générales, en grève et en manifestation.

**La CGT : c'est un plan pour la jeunesse**

La crise sanitaire n'a pas créé la précarité de la jeunesse. Elle l'a amplifiée et rendue manifeste à travers les longues files d'attente devant les distributions alimentaires, les retours contraints au sein du foyer parental, le décrochage scolaire... Les frais d'inscription, le logement, les déplacements coûtent de plus en plus chers.

Parce qu'une rupture radicale est urgente, la CGT présente son plan pour la jeunesse, qui se décline en dix grands objectifs.



**Une mobilité plus respectueuse de l'environnement c'est possible :**  
**Une gare à la fac !**  
**Des transports collectifs mieux organisés sur le département**

Dans le secteur de l'Université de Perpignan transitent près de 3 000 étudiant·es et 2 000 salarié·es qui chaque jour empruntent des moyens de transport polluants et onéreux. De plus, ce sont des dizaines de milliers d'habitant·es de ces quartiers et au-delà (Moulin à vent, porte d'Espagne, Perpignan mais aussi Cabestany, Saleilles, ...) qui pourraient prendre cet arrêt pour transiter vers les autres gares de la région et la gare de Perpignan, véritable plate-forme multimodale sous utilisée (TGV, TER gare routière, bus de ville, vélo ...). Cela permettrait aussi de désengorger le quartier de la gare de Perpignan.

**La CGT revendique un point d'arrêt TER à proximité de l'Université de Perpignan et de la zone d'activité Technosud.**

Mettre fin aux incohérences liées à la mise en concurrence des acteurs des transports (agglomération, région, département ...)

**La CGT revendique la création d'un pôle public de transport.**

**Etudiant·es salarié·es : vos droits doivent être respectés !**

**Aujourd'hui, une grande partie des étudiant·es est obligée de travailler pour vivre et pour financer leurs études qui coûtent de plus en plus cher. Si vous rencontrez des difficultés sur votre lieu de travail, si vous avez des questions sur le temps de travail, votre contrat, la CGT est là pour vous aider :**

- **Permanence : local Ferc-Sup CGT tous les mardis de 12 h à 14 h**  
Sur le campus [ferc-cgt-upvd@univ-perp.fr](mailto:ferc-cgt-upvd@univ-perp.fr)
- **Permanence et contact Union Locale CGT Perpignan Sud**  
955 Avenue Julien Panchot 66 000 Perpignan  
04.68.55.10.93 [cgtperpignan@ulsud.fr](mailto:cgtperpignan@ulsud.fr)
- **Permanence juridique : UD CGT 66 les jeudis matins sur RDV**  
8 Rue de la Garrigole 66 000 Perpignan  
04 68 34 84 49 [udcgt66@wanadoo.fr](mailto:udcgt66@wanadoo.fr)

**Contactez la CGT**

**Se syndiquer à la CGT : [Syndiquez-vous](#)**

Contacts :

UD CGT 66 Tél : 04 68 34 84 49 [udcgt66@wanadoo.fr](mailto:udcgt66@wanadoo.fr)

UI Perpignan Sud : [cgtperpignan@ulsud.fr](mailto:cgtperpignan@ulsud.fr)

FERC CGT / CGT Educ'Action 66 : [ferc.cgteduc66@orange.fr](mailto:ferc.cgteduc66@orange.fr)



# 10

## MESURES D'URGENCE DE LA CGT POUR LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT



La CGT revendique un Smic à 15 € brut de l'heure, soit 2000 € brut par mois pour 32 heures par semaine.  
Travailler moins, toutes et tous, pour un salaire permettant de vivre dignement

### Fiche 6

## Une allocation d'autonomie pour les étudiant-e-s et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprenti-e-s

« La jeunesse » recouvre une population aux caractéristiques et aux situations très diverses : étudiant-e-s en emploi, jeunes en emploi précaire, sans emploi ni formation, en apprentissage, à la recherche d'un premier emploi, âgées de 16 à 35 ans...

À travers cette diversité de la jeunesse, on perçoit un trait commun : une précarisation croissante reproduisant les inégalités de classes sociales.

Autre trait commun, l'accès à un emploi décent qui devient un parcours du combattant : les jeunes servent de variables d'ajustement, cumulent les emplois précaires, de courte durée et très faiblement rémunérés. Elles et ils sont en moyenne deux fois plus touchés par le chômage que l'ensemble de la population.

### Une allocation d'autonomie modulable et rattachée à la personne

Pour la CGT, il est urgent d'agir pour toute la jeunesse et de mettre en place une allocation d'autonomie modulable et rattachée à la personne bénéficiaire.

En effet, le système d'accompagnement de la jeunesse est profondément injuste et parcellaire. Corrompu par les coupes budgétaires successives et l'accumulation de mesures disparates et inappropriées aux difficultés réelles, il accroît les inégalités sociales et la précarité. Il contribue à bloquer « l'ascenseur social » et par conséquent la mixité sociale dans les études supérieures et dans les entreprises.

Bien plus, il nourrit l'appétit capitaliste qui utilise la précarisation des jeunes pour en faire la variable d'ajustement du marché du travail : une jeune en difficulté d'apprentissage ou en interruption d'études est en effet une main-d'œuvre bon marché et corvéable à merci.

Rappelons par exemple que 4,6 millions de jeunes métropolitain-e-s de moins de 30 ans ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire inférieur à 1063 € mensuels<sup>1</sup>. 40 % des étudiant-e-s inscrit-e-s dans l'enseignement supérieur travaillent en parallèle de leurs études. Pour la moitié d'entre elles et eux, cette activité rémunérée leur est nécessaire pour vivre et financer leurs études<sup>2</sup>.

Pour la CGT, il faut mettre fin à ce système injuste en développant une politique publique d'accompagnement de la jeunesse qui soit globale, adaptée à chaque situation et évolutive pour soutenir la jeunesse jusqu'à son autonomie.

La CGT propose de mettre en place un « filet de sécurité », une allocation, pour l'ensemble de la jeunesse, quelle que soit sa situation, afin que chaque jeune puisse, dans des conditions dignes, poursuivre des études, entamer une formation ou accéder à un emploi stable<sup>3</sup>.

Cette allocation sera modulable en fonction de la situation et de l'évolution de la situation du ou de la jeune jusqu'à son autonomie. Elle ou il doit ainsi être assuré-e d'un minimum constant pour vivre dignement, sans pour autant être exclue du système boursier, ni sans que les employeur-se-s ne voient dans cette allocation un nouveau motif de dévalorisation des emplois et des salaires.

1. Les chiffres clefs de la jeunesse, Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire)

<https://injep.fr/publication/les-chiffres-cles-de-la-jeunesse-2021/>

2. Enquête « Conditions de vie », avril 2021, Observatoire national de la vie étudiante (OVE)

3. <https://www.cgt.fr/plan-cgt-pour-la-jeunesse>

Cette allocation doit être indépendante des ressources du foyer fiscal pour être rattachée à la seule personne bénéficiaire.

Pour ce faire, la CGT exige l'instauration d'une allocation d'autonomie à hauteur de 80 % du Smic (2 000 € selon les revendications de la CGT, soit 1 600 € nets). Ceci, pour permettre aux jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail de sortir de la précarité et d'éviter les « petits boulots », et que tou·tes puissent se consacrer à leurs études ou à la recherche d'un emploi stable.

Parallèlement, l'ensemble des services publics d'accompagnement de la jeunesse (Crous, missions locales, services de santé, universitaires, etc.) doivent bénéficier de moyens humains et matériels suffisants pour répondre aux besoins des jeunes. Les critères d'attribution et des montants des bourses doivent également être réformés en profondeur.

## Des indemnités garanties pour les primo-demandeur·se·s d'emploi

Plus particulièrement, les jeunes en recherche d'un premier emploi doivent pouvoir bénéficier de cette allocation d'autonomie leur permettant d'obtenir des indemnités garanties. Si le système d'assurance chômage ne peut concerner que les individus ayant exercé une activité salariée, trop nombreux·ses sont les jeunes qui cumulent les contrats précaires sans pour autant avoir accès à l'assurance chômage. Pour la CGT, il s'agit de différencier la situation des primo-demandeur·se·s d'emploi de celle des jeunes demandeur·se·s d'emploi (ces dernier·e·s ont eu des « petits boulots » étudiants sans atteindre le seuil d'ouverture de droits pour accéder à l'assurance chômage).

Ainsi, pour les primo-demandeur·se·s, bien qu'il ne soit pas possible de parler d'une assurance chômage, la CGT considère toutefois qu'elles et ils doivent pouvoir être indemnisé·e·s pour vivre dignement. C'est pour cette raison que l'allocation d'autonomie décrite ci-dessus doit également concerner les jeunes en recherche d'un premier emploi.

Concrètement, pour mettre en place une allocation d'autonomie pour les primo-demandeur·se·s d'emploi, la CGT propose qu'elles et ils soient rémunéré·e·s, au même titre que les stagiaires de l'Afpa (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes), c'est-à-dire au minimum à 80 % du Smic quand elles et ils ne sont ni en entreprise ni en formation<sup>4</sup>.

Ces conditions leur permettraient d'avoir la possibilité d'une formation complète, accompagnée, personnalisée en ayant la certitude d'une rémunération à la fin du mois, et donc de leur permettre de trouver, à terme, un emploi correspondant à leurs attentes et stable.

## Une augmentation des salaires pour les apprenti·e·s

Enfin, il est indispensable d'obtenir une augmentation des salaires pour les apprenti·e·s.

Pour la CGT, la formation professionnelle ne doit plus être dans les seules mains du patronat. Elle doit jouer un rôle structurant et émancipateur dans le cadre de la transformation du travail due notamment aux transitions sociale et environnementale, énergétique et numérique.

Depuis 2018, le gouvernement veut faire de l'apprentissage la voie royale pour permettre aux jeunes de se former et d'accéder à l'emploi. Ainsi, sur les 11 milliards d'euros que France compétences a redistribués en 2021, près de 7 milliards ont été consacrés aux contrats en alternance, dont 5,4 milliards pour le seul apprentissage, sachant que la collecte de la taxe d'apprentissage était seulement de 3 milliards. Le gouvernement accorde énormément d'aides aux entreprises pour l'embauche d'apprenti·e·s (5 000 € pour une mineure, 8 000 € pour une majeure), sans demander de contrepartie. Les entreprises préfèrent donc embaucher cette main-d'œuvre quasi gratuite plutôt que des salarié·e·s en CDI ou en CDD.

Aussi, sauf dispositions plus favorables prévues dans le contrat de travail, ou dans la branche professionnelle dont relève l'entreprise, la rémunération des apprenti·e·s est calculée suivant l'âge et le niveau d'étude et représente entre 27 % et 100 % du Smic.

Pour la CGT, la rémunération variable en fonction de l'âge est un principe qui ne se justifie pas. De surcroît, les niveaux de rémunération nécessiteraient d'être plus élevés, en particulier dans la dernière année du contrat puisque la qualification est alors sur le point d'être acquise. La rémunération devrait être alors très proche de celle des autres salarié·e·s de l'entreprise titulaires de la même qualification<sup>5</sup>.

La CGT propose une augmentation des salaires des apprenti·e·s, avec un socle minimum de référence pour tou·tes les jeunes en contrat d'apprentissage, sur la base du Smic CGT (2 000 € brut) sans prendre en compte l'âge des jeunes en apprentissage<sup>6</sup>.

4. <https://www.cgt.fr/plan-cgt-pour-la-jeunesse>

5. <https://analyses-propositions.cgt.fr/guide-de-l'apprentie>

6. Fiche repères revendicatifs CGT n° 12a: <https://www.cgt.fr/dossiers/tous-les-reperes-revendicatifs-de-la-cgt>